

Subventions

Liste des subventions publiques attribuées par une collectivité

Collectivités concernées : COM | INTERCO | DPT | REG

Source : OpenDataFrance

Version : 1.1

Date : 26 avril 2018

Etat : validé

Cadrage

Les collectivités locales ont l'obligation, à compter du 1er août 2017, de communiquer sur les subventions qu'elles attribuent. Cette obligation leur incombe avec la publication le 7 mai 2017 du [décret n°2017-779 du 5 mai](#), relatif à l'accès sous forme électronique aux données des conventions de subvention et de l'[arrêté du 17 novembre 2017](#) relatif aux conditions de mises à disposition des données essentielles des conventions de subvention.

Ce texte met en application l'article 18 de la loi pour une République numérique (n°2016-1321 du 7 octobre 2016), venu lui-même modifier l'[article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000](#) relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Cette communication concerne les conventions de subventions passées en application de l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000, c'est à dire, en principe, uniquement seules supérieure à 23 000 € et conclues avec un demandeur privé [ce seuil est fixé par l'art. 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques](#)).

(Pour ce qui concerne la nature de la subvention, l'obligation de diffusion des données essentielles de la convention concerne toutes les subventions qui répondent à la définition qui figure à l'article [9-1 de la loi du 12 avril 2000](#))

Références utiles

- [Décret relatif aux données essentielles des conventions de subvention](#)
- [Arrêté du 17 novembre 2017 relatif aux conditions de mises à disposition des données essentielles des conventions de subvention](#)
- [Format réglementaire pour la publication des données essentielles des conventions de subventions](#)

Synthèse des données essentielles

Le jeu de données SUBVENTION doit contenir les données essentielles suivantes :

- Nom officiel de l'organisme attribuant la subvention
- Identifiant unique de l'attribuant de la subvention (SIRET)
- Date de la convention qui attribue la subvention
- Référence de l'acte matérialisant la décision d'attribution de la subvention
- Nom du bénéficiaire
- Identifiant unique du bénéficiaire de la subvention (SIRET)
- Objet de la subvention attribuée
- Montant total de la subvention attribuée en € TTC, avant répartition entre les bénéficiaires.
- Nature de la subvention attribuée
- Conditions de versement de la subvention
- Date ou période de versement
- Numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises
- Mention de l'existence d'une notification aux dispositions du règlement UE
- Pourcentage du montant de la subvention attribuée au bénéficiaire

Spécifications détaillées

Champ	Objet	Obligatoire	Type / Format / Exemple	Commentaires et Références
nomAttribuant	Nom officiel de l'organisme attribuant la subvention	OUI	Texte	
idAttribuant	Identifiant unique de l'attribuant de la subvention (SIRET)	OUI	Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Établissements (SIRET) / Chaîne numérique 9+5 d'un seul tenant / Ex : 79768123600015	
dateConvention	Date de la convention qui attribue la subvention	OUI	Date / AAAA-MM-JJ / ex : 2016-07-14	Format international ISO-8601
referenceDecision	Référence de l'acte matérialisant la	NON	Texte / Libre / Ex : CE-190317-022	Identifiant unique interne

	décision d'attribution de la subvention			
nomBeneficiaire	Nom du bénéficiaire	OUI	Texte	
idBeneficiaire	Identifiant unique du bénéficiaire de la subvention (SIRET)	OUI	Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Établissements (SIRET) / Chaîne numérique 9+5 d'un seul tenant / Ex : 79768123600015 http://xml.insee.fr/schema/siret.html#SIRET_stype	
objet	Objet de la subvention attribuée	OUI	texte / libre / "subvention de fonctionnement asso XYZ 2017"	
montant	Montant total de la subvention attribuée en € TTC, avant répartition entre les bénéficiaires.	OUI	Décimal Le séparateur des décimales est le point (".")	Le point est choisi car la virgule sert à délimiter les champs dans un fichier csv
nature	Nature de la subvention attribuée	OUI	Liste libre (plusieurs choix possibles, séparés par des point-virgules) - aide en numéraire - aide en nature - fonctionnement - projet - etc...	
conditionsVersement	Conditions de versement de la subvention	OUI	Texte Valeurs possibles : - unique - échelonné - autre (décrire les conditions de versement) Taille maximum : 256 caractères	
datesPeriodeVersement	Date ou période de versement	OUI	Texte Si date :	Format international

			AAAA-MM-JJ Si période (de date 1 à date 2 séparées par "/") : AAAA-MM-JJ/AAAA- MM-JJ	ISO-8601
idRAE	Numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises	NON		Selon le cas
notificationUE	Mention de l'existence d'une notification aux dispositions du règlement UE	OUI	Choix : oui ou non	Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, la mention de l'existence de cette notification
pourcentageSubvention	Pourcentage du montant de la subvention attribuée au bénéficiaire	OUI	Nombre dont le séparateur des décimales est le point. Exemples : - 1 si la subvention n'a qu'un seul bénéficiaire - 0.35 si le bénéficiaire reçoit 35 % du montant de la subvention	par bénéficiaire

Historique des modifications :

- Renommage des champs pour utiliser les libellés de champ définis dans l'arrêté
- Suppression du champ LISTE_BENEFICIAIRES

- Changement de l'ordre BENEFICIAIRE_NOM et BENEFICIAIRE_ID
- Fusion VERSEMENT_DATE_DEBUT et VERSEMENT_DATE_FIN en DATE_PERIODE_VERSEMENT

